



Bulletin départemental n° 479 du 12 juin 2025



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Sommaire:

Cabinet

- **Elaboration du projet d'école : mise en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2025**

Cabinet

Avignon, le 23 mai 2025

Affaire suivie par :

Patricia Bourgeon

Tél : 04 90 27 76 04

Mél : patricia.bourgeon@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers

84077 AVIGNON

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de Vaucluse

à
Mesdames et Messieurs les directeurs/trices des
écoles maternelles, élémentaires et primaires
publiques

s/c
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation nationale

Objet : Note de service / remplace la note de service du 04/06/2024

Elaboration du projet d'école : mise en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2025

Textes de référence :

Le projet d'école- Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

Le code de l'Éducation : Article L401-1-modifié par LOI n°2019-791 du 26 juillet 2019 -art. 38(V)

Les documents de référence du cadre d'évaluation des écoles : <https://www.education.gouv.fr/conseil-d-evaluation-de-l-ecole-des-evaluation-etablissements-340814>

Pièces jointes : Annexe 1 : guide d'aide à l'élaboration du projet d'école R24

Annexe 2 : document d'aide à la formalisation du projet d'école

Annexe 3 : Synthèse du projet d'école

Annexe 4 : programme d'actions.

I-Cadre général

Cette note de service a pour objectif de présenter les modalités de mises en œuvre du projet d'école

« Dans chaque école [...] un projet d'école est élaboré en partenariat avec les représentants de la communauté éducative. Le projet est adopté, pour une durée comprise entre trois et cinq ans, par le conseil d'école [...] sur proposition de l'équipe pédagogique de l'école.

Le projet d'école définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints ».

Le projet d'école est un outil de travail fondamental destiné à assurer la cohérence des actions conduites à l'école ; laquelle porte la mission primordiale de conduire tous les élèves vers la réussite dans leurs apprentissages.

A partir de la rentrée 2025, les écoles ayant été évaluées en 2024-2025 et celles ayant été évaluées élaboreront leur projet d'école en prenant appui sur les rapports d'auto-évaluation et d'évaluation externe de l'école.

Les écoles hors protocole d'évaluation auront à actualiser leur projet en cours par la mise à jour des fiches action.

II- Eléments de définition

Le projet d'école concrétise la volonté de placer l'enfant au centre des ambitions portées par l'école, tout en prenant en compte la diversité des situations dans lesquelles ils évoluent.

Appuyé sur la concertation conduite dans le cadre de l'évaluation de l'école, il permet la reconnaissance de l'espace d'autonomie indispensable aux équipes éducatives pour adapter leurs actions aux réalités du terrain.

Ainsi, le projet d'école participe au développement du sens de la responsabilité, de l'implication effective de chacun des acteurs, y compris des autres membres de la communauté éducative.

Le projet d'école est un instrument de cohérence tant à l'intérieur de l'école que dans les relations avec les différents partenaires impliqués, le « projet est ainsi mobilisateur des énergies et des compétences ».

Dans un rôle moteur dans et autour de l'école toutes les actions que le projet d'école fédère peuvent ainsi être coordonnées et intégrées dans **une dynamique de progression des résultats des élèves de l'école.**

III- Elaboration du projet d'école / Modalités de mise en œuvre

Le choix départemental est celui de mettre à disposition des équipes d'écoles des documents cadres permettant de rédiger :

- Un projet d'école dont la durée est de 5 ans pour celles qui ont reçu le rapport d'évaluation établi par les évaluateurs externes ;
- Un avenant pour les écoles qui ne sont pas encore entrées dans une logique d'évaluation d'école ;
- Un guide d'élaboration du projet d'école.

A partir du rapport final de l'évaluation interne/ externe, le projet doit être élaboré par l'équipe pédagogique. Il définit les bases de travail de l'école et contribue à l'élaboration d'un programme d'actions en fonction des objectifs visés.

L'évaluation d'école fournit les éléments nécessaires à la rédaction. A ce titre, elle permet de faire émerger les caractéristiques propres de l'école qui peut ainsi :

- Analyser collectivement ses décisions et actions propres, son fonctionnement, les résultats des élèves et la qualité de leur suivi.
- Valoriser l'investissement de l'équipe pédagogique et à dégager des points d'actions.

Le projet d'école tient compte des objectifs prioritaires associés à sa mission de service public que l'évaluation d'école a permis d'interroger.

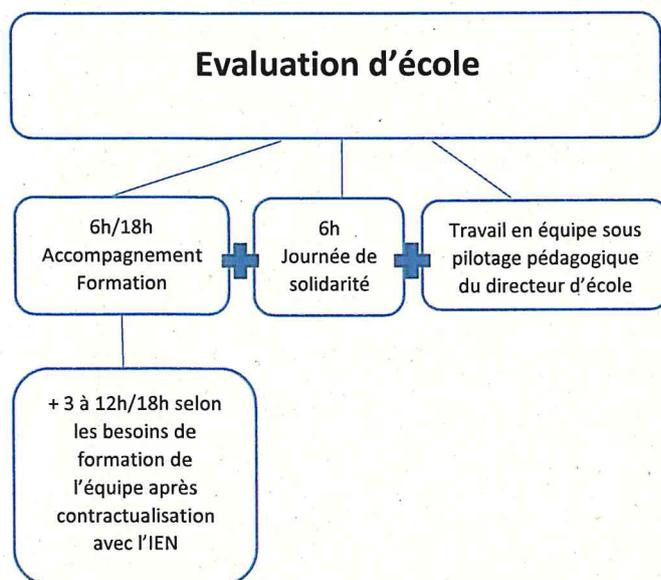
Temps dédié au projet d'école :

- **6h** dédiées à la formation hors présence des élèves seront consacrées à toutes les phases d'élaboration du projet. Un accompagnement pourra être mis en œuvre par l'équipe de circonscription, en lien avec les conclusions du rapport d'évaluation externe,

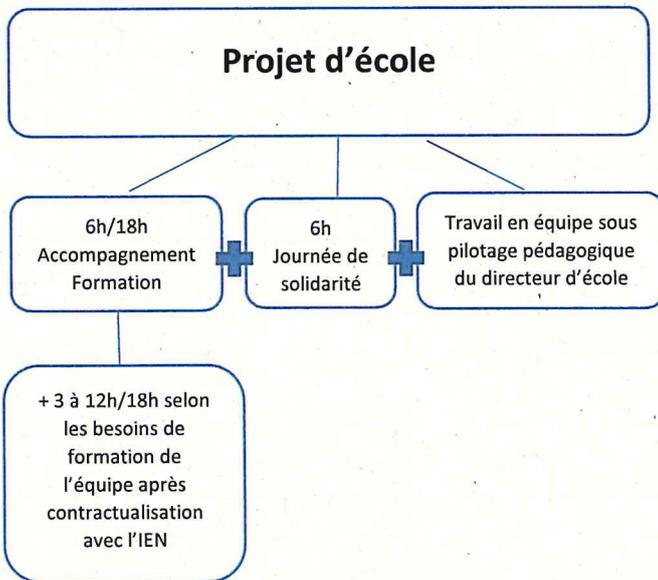
- Un accompagnement formatif complémentaire, pédagogique et didactique sera possible jusqu'à **12h00** après contractualisation avec l'IEN,
- L'harmonisation académique permet en outre de mobiliser la journée de solidarité (**6h**)

Cette modalité permet l'adaptation aux besoins et aux contextes d'exercice pour **favoriser la réflexion et l'engagement de l'ensemble** des membres de l'équipe pédagogique dans la conception d'un projet sérieux et ambitieux.

Année 1



Année 2



Une analyse rigoureuse des résultats des élèves aux évaluations nationales, résultats observés sur les trois dernières années vous permettra de penser et planifier l'action collective à travers la réalisation des fiches actions dans les domaines fondamentaux. Ces fiches mettront en évidence la dynamique collective autour des dispositifs propres à améliorer les performances des élèves et la recherche d'une continuité dans les cycles. Également, elles identifieront nécessairement des besoins en formation à destination des équipes de circonscription.

Je sais pouvoir compter sur tous les acteurs et partenaires de l'école pour travailler en synergie et faire que le projet d'école participe à la réussite de tous les élèves.

Philippe KOSZYK

Guide d'aide à l'élaboration du projet d'école 2024

SOMMAIRE

▪ Les domaines	3
▪ Les textes et documents de référence pour l'élaboration du projet d'école.....	4
▪ Le calendrier	4
▪ Le bilan du projet précédent.....	5
▪ Le diagnostic	6
▪ La définition des objectifs et le choix des indicateurs et des cibles	7
▪ Liste des annexes.....	8

Le projet d'école est un outil de **mise en cohérence des enseignements et de continuité des apprentissages** au service de la réussite des élèves. La réflexion sur le projet d'école et l'action qui en découle nécessitent d'analyser la réalité de l'école au regard **de quatre domaines indissociables et interdépendants**.

1-Les apprentissages et les
parcours des élèves,
l'enseignement

2-La vie et le bien-être de
l'élève, le climat scolaire

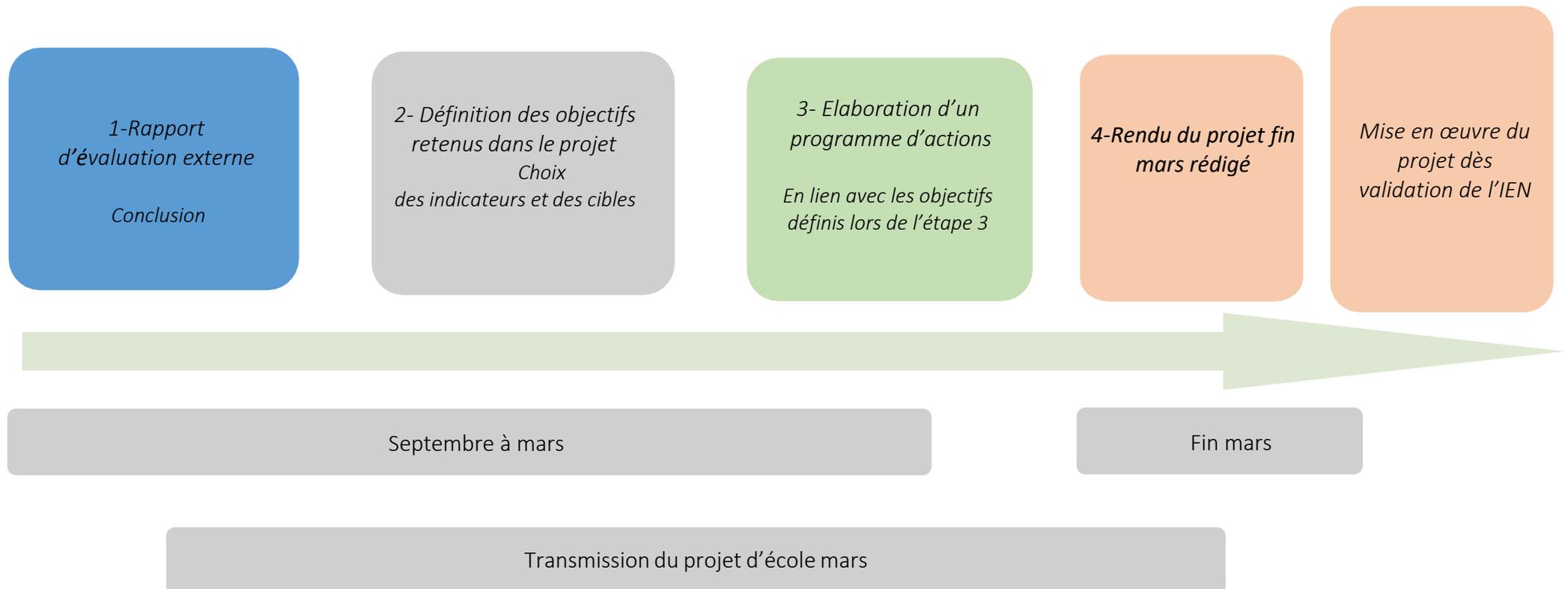
3-Les acteurs, la stratégie et le
fonctionnement de l'école

4-L'école dans son
environnement institutionnel
et partenarial

Les textes et documents de référence pour l'élaboration du projet d'école :

- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture <http://eduscol.education.fr/cid86943/nouveau-socle-commun-pour-2016.html>.
- BO n°31 du 30 juillet 2020 Programmes de l'école maternelle et élémentaire.
- BO du 25 juin 2015 – programme de l'EMC + ressources d'accompagnement <http://eduscol.education.fr/pid33120/enseignement-moral-et-civique.html>.
- Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif aux activités pédagogiques complémentaires.
- Circulaire n°2013-073 du 03 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle pour chaque élève.
- Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance ».
- J'enseigne : Programmes d'enseignement, ressources et évaluations <https://eduscol.education.fr/74/j-enseigne>
- Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève : <http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

Elaboration du projet d'école : Le projet d'école s'élabore en plusieurs étapes



Pour chaque conclusion du
rapport d'auto-évaluation

Que faire ?

- Procéder à une analyse comparative entre les axes identifiés dans le rapport d'auto-évaluation et le rapport d'évaluation externe

Comment?

**Pour chaque axe du rapport d'évaluation externe,
quelques questions à se poser:**

- Avons-nous observé des réussites chez les élèves ?
- A quoi sont dues ces réussites (changement de pratiques, d'organisation collective, de dispositifs, de modalités d'action..... ?)
- Que devons nous faire évoluer ?

2-Diagnostic

Cela consiste à établir un état des lieux des pratiques d'enseignement et de leurs impacts sur les résultats des élèves. L'équipe s'appuie sur des indicateurs.

Que faire ?

Analyser le fonctionnement de l'école,

Pour ce faire, questionner les quatre domaines

- Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement (Domaine 1),
- La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire (Domaine 2)
- Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école (Domaine 3),
- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial (Domaine 4).

Comment ?

Identification des points forts et des points d'amélioration

- Quels sont les points forts de nos élèves ?
- A quoi attribuons-nous les réussites des élèves, les avancées ?
- Quels sont les points principaux d'amélioration attendus chez nos élèves ?
- Quels sont les points forts de notre enseignement et/ou de notre organisation ?
- Quels sont les points principaux d'amélioration de notre enseignement et/ou de notre organisation ?
- Comment expliquons-nous le décalage/différentiel entre les intentions et les mises en œuvre ?

3- Définition des objectifs retenus dans le projet Choix des indicateurs et des cibles

Objectif : ce terme désigne ce que l'équipe retient comme objet de travail et qui permet d'orienter l'organisation des enseignements et de leurs pratiques au sein de la classe, des cycles, de l'école tout en les mettant en **cohérence**. L'objectif est lié à un ou plusieurs indicateur(s).

Les objectifs sont énoncés à l'aide de verbes tels que : *améliorer, privilégier, faire découvrir, assurer, développer, encourager, promouvoir, susciter, dynamiser...*

Indicateur : c'est l'élément mesurable qui permet d'évaluer l'effet des actions mises en place en fonction des objectifs.

Cible : public prioritairement visé.

Que faire ?

Annexe 1 : Document d'aide à la formalisation du projet d'école

Comment ?

Annexe 2 : Programme d'actions

Définir des objectifs et des indicateurs pour chacun des domaines suivants :

- Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement (D1),
- La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire (D2),
- Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école (D3),
- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial (D4).

Quelques questions à se poser :

- Quelles sont les pratiques, les outils et les dispositifs que nous souhaitons maintenir ?
- Qu'est-ce qui dans nos pratiques de classes, de cycles ou d'école est à renforcer, à faire évoluer ou à mettre en place ?
- Quels sont les leviers et les obstacles sur lesquels agir pour mieux faire réussir nos élèves ?

Liste des annexes :

Annexe 2 : Document d'aide à la formalisation du projet d'école,

Annexe 3 : Synthèse du projet d'école,

Annexe 4 : Programme d'actions.

Annexe 2 – Document d'aide à la formalisation du projet d'école

Nom de l'école :

Circonscription :

Il s'agit ici, après analyse, de rédiger pour chaque domaine les éléments qui font consensus au sein de l'équipe (diagnostic partagé) et pour lesquels un engagement collectif est arrêté.

1- Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement

Objectifs retenus	Actions	Indicateurs mobilisés	Cibles

2- La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire

Objectifs retenus	Actions	Indicateurs mobilisés	Cibles

3- Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école

Objectifs retenus	Actions	Indicateurs mobilisés	Cibles

4- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Objectifs retenus	Actions	Indicateurs mobilisés	Cibles

Annexe 3 - Synthèse du projet d'école

Nom de l'école :

Circonscription :

	Domaine 1 Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement	Domaine 2 La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire	Domaine 3 Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école	Domaine 4 L'école dans son environnement institutionnel et partenarial
Objectif 1				
Action(s)				
Cible(s)				
Coordonnateur				
Objectif 2				
Action(s)				
Cible(s)				
Coordonnateur				
Objectif 3				
Action(s)				
Cible(s)				
Coordonnateur				

Annexe 4 – Programme d'actions

Nom de l'école :

Circonscription :

Élaborer une fiche synthétique pour chaque action collective.

Domaine	
Libellé de l'action	
Objectif(s) de l'action	
Indicateurs qui ont déclenché le choix de l'action	
Effets attendus de l'action	
Cycle(s) engagés	
Public cible	
Temporalité de l'action	
Coordonnateur de l'action	
Partenaire(s) de l'action	
Modalités pratiques d'évaluation de l'action	
Besoins en formation identifiés	